

Justificatif généré le 06/05/2022

Support de parution :



Date de parution :

06/05/2022

Département de publication :

(77) Seine-et-Marne

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=292011>

N° d'annonce :

605108

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/05/2022 il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

BOUNE Invest

Siège social : 14 chemin des Joncs, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Forme : SAS

Capital : 401.000 euros

Objet social : l'acquisition et la gestion d'actions ou parts sociales, et plus généralement de toutes valeurs mobilières et instruments financiers (obligations convertibles, titres participatifs, etc...) dans commerciales, artisanales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, et dans tous groupements civils ou commerciaux, constitués ou à constituer, l'acquisition, la gestion et la vente de titres ou droits sociaux de toute société, française ou étrangère, cotée ou non cotée, ou tout groupement civil ou commercial, et de tous placements, tels que valeurs mobilières, instruments financiers et produits assimilés, l'étude et la réalisation de tous projets de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier, la réalisation de prestations de services en matière de conseils financiers et de gestion auprès de filiales ou de participations, toutes actions de direction, d'animation ou de gestion dans toutes sociétés, entreprises ou opérations civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, dans lesquels elle détient des intérêts ou participations, la gestion de trésorerie, et la centralisation d'opérations bancaires, des sociétés et groupements dans lesquels elle détient des participations, la réalisation de toutes opérations financières, l'emploi de fonds et valeurs, l'activité de consulting et de coaching, notamment culinaire

Président : Monsieur Mamadou BOUNE, demeurant à Dammartin-en Goële (Seine-et-Marne), 14 chemin des Joncs, de nationalité française, né le 26 juin 1979 à Montreuil (Seine-Saint-Denis), nommé pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires et aux tiers uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Meaux

1/2

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGO22ley

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGO22ley>

